

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALDUCHI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 71

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) – Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX – Eric LYOBARD (suppléant) – Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 33

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONToux - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Enfance Jeunesse – Prévention spécialisée

Rapporteur : Eric RICHARD

Animation territoriale

142-2022 Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) Demande de subventions pour l'année 2022-2023

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n°173-2020 en date du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant 2021 à la Convention 2018/2020 ;

Considérant la nécessité de solliciter annuellement les partenaires financiers dans le cadre de ce conventionnement ;

Considérant la période en cours d'élaboration de la future convention 2022/2025 ;

Considérant que cette convention permet le cofinancement d'actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire en relation avec les acteurs sociaux, socioculturels et culturels locaux. Elle permet, notamment, l'accueil d'artistes en résidences.

Considérant que, dans le cadre de cette convention et comme chaque année, la Communauté de communes sollicite des aides financières auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Drôme, et de la Caisse d'allocation familiales (CAF) de la Drôme ;

Considérant que, dans le cadre de cette convention, la CCBDP sollicite des subventions afin de poursuivre les actions engagées de septembre 2022 à juin 2023, conformément au budget prévisionnel suivant :

DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Actions EAC KXKM	40 000 €	État – DRAC AURA	48 000 €
Artistes locaux associés Cie KXKM	5 000 €	Région Auvergne – Rhône – Alpes dont 5 000 €	17 000 €
Formations (acteurs, agents)	6 000 €	Département de la Drôme	22 000 €
Actions EAC / structuration / acteurs territoire (appel à projet « Cultures en Baronnies »)	10 000 €	Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme	5 000 €
Frais de coordination, médiation (personnel 1,75 ETP)	61 000 €	État – Emploi aidé PEC	0 €
Organisation matérielle des ateliers et des temps forts	4 000 €	Autofinancement CCBDP	40 000 €
Communication, frais administratifs, déplacement...	6 000 €		
TOTAL	132 000 €	TOTAL	132 000 €

Ce plan de financement anticipe le projet de la nouvelle convention qui se décline autour de deux axes principaux :

- l'éducation artistique et culturelle ;
- la démarche d'élaboration du projet culturel de territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 71

CONTRE :

ABSTENTION :

D'APPROUVER le plan de financement et les axes de travail qui permettront d'élaborer la future convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture pour les années 2022-2025 ;

D'AUTORISER le Président à solliciter toute subvention pour l'année 2022-2023 afin de poursuivre les actions engagées ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :

Le Président
Thierry DAYRE

